

//////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////

02 – 2011 : Avis du Conseil municipal sur le transfert de compétence production et distribution d'eau potable et assainissement collectif des eaux usées à Pontivy Communauté

Par délibération en date du 11 janvier 2011 notifié à la commune de Kerfourn le 14 janvier 2011, le Conseil communautaire a décidé du transfert à la Communauté de communes des compétences suivantes :

- l'assainissement collectif des eaux usées
- la production, la protection des points de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine

Vu l'article L52111-17 du Code général des collectivités territoriales précisant le transfert de nouvelle compétence à la Communauté de commune par délibération concordante du Conseil communautaire et des conseils municipaux dans les conditions de majorité des deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit en outre comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

A défaut de délibération dans les trois mois à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'E.P.C.I, sa décision est réputée favorable.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil municipal :

+ De transférer à Pontivy Communauté les compétences suivantes :

- l'assainissement collectif des eaux usées
- la production, la protection des points de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine

+ D'approuver la délibération du Conseil communautaire portant extension de compétences et les statuts de la Communauté de communes modifiés, joints en annexe de la présente délibération.

Conformément à la délibération N°97-2010 du 2 décembre 2010, Madame la Sous-préfète nous accorde la possibilité de conclure une convention provisoire de délégation de service public pour le traitement des eaux usées de l'assainissement collectif. Un rendez-vous sera organisé avec les services de la Communauté de communes dès réception du schéma directeur d'assainissement et accord des 24 communes sur le transfert de compétences. Le schéma directeur d'assainissement est en cours d'élaboration. Une délibération spécifique sera présentée au conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au transfert des compétences suivantes à Pontivy Communauté, à savoir :
 - assainissement collectif des eaux usées
 - La production, la protection des points de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine
- approuve la décision du Conseil communautaire sur l'extension de compétence et les statuts de Pontivy Communauté modifiés

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, décide de voter les subventions suivantes

Ligne 6574 – SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2011

Désignation	Propositions 2011
OGEC Ecole privée : fournitures	2035,00 €
Ecole ND Projets pédagogiques – voyages scolaires	1 100,00 €
APEL Ecole privée : arbre de Noël	550,00 €
Ecole publique de Kerfourn – voyage	580,00 €
Association école publique : arbre de Noël	290,00 €
Garde Saint-Eloi de Kerfourn : football	1 500,00 €
Section Gym de la GSE de Kerfourn	250,00 €
Amis de la Fontaine Saint-Eloi de Kerfourn	160,00 €
Amicale des chasseurs de Kerfourn	200,00 €
Sections des anciens d'AFN de Kerfourn	120,00 €
Réseau d'écoles publiques du secteur	350,00 €
LEGTA de Pontivy	50,00 €
Banque alimentaire du Morbihan	162,60 €
Amicale des Donneurs de sang de Noyal-Pontivy	150,00 €
Centre de formation d'apprentis de Vannes	25,00 €
Union départementale des sapeurs-pompiers	50,00 €
Réveil du Val d'Oust à Rohan	100,00 €
Entente morbihannaise de sport scolaire	123,30 €
Sécurité routière	145,80 €
Restaurants du Cœur	203,25 €
Fonds départemental solidarité logement	81,30 €
Maison familiale rurale de Questembert	25,00 €
Secours catholique	50,00 €
ATES	50,00 €
Maison familiale rurale de Loudéac	25,00 €
Maison familiale rurale de Guilliers	25,00 €
Radio Bro Gwened	50,00 €
Chambre de l'artisanat	25,00 €
Lycée horticole de Saint-Jean-Brévelay	25,00 €
Chambre des Métiers – Rennes	25,00 €
<i>Demandes de subventions imprévues</i>	473,75 €
TOTAL	9 000 €

Ligne 6281 COTISATION COMMUNALES POUR 2011

Désignation	Propositions 2011
1 – ADMR du secteur de Noyal-Pontivy	150,00 €
2 – Association des Maires du Morbihan	226,05 €
3 – SPA de Pontivy et sa région	246,60 €
TOTAL	622,25 €



07 - 2011 SUBVENTION A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES POUR 2011

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 3 septembre 2003 par laquelle l'assemblée communale a décidé de confier à l'Association de parents d'élèves la gestion et le coût de l'aide maternelle à l'école publique à compter du 1^{er} novembre 2003 ;

Vu la convention tripartite passée en application de cette décision le 30 octobre 2003 entre la mairie, la direction de l'école et l'Association *Familles Rurales* représentant les parents d'élèves ;

Vu le bilan présenté par l'association *Familles Rurales* et la demande de subvention présentée par cette même association pour l'année 2011

Il est proposé au Conseil municipal :

- De valider la demande de 13 300 € répartie mensuellement soit une mensualité de 1 108,34 €
- D'affecter cette somme sur le compte 65741 – *Subvention à Familles Rurales pour l'école publique*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité

D'accorder une subvention de **1 108,34 € par mois** au titre de l'année 2011 à l'association *Familles Rurales* afin de lui permettre d'assurer la rémunération et les charges. Cette aide sera versée mensuellement à terme échu.

Un crédit de **13 300 €** sera voté à cet effet au budget de l'exercice en cours (*article 6574 1 – subvention à Familles Rurales pour l'école publique*).



**Tour de service au bureau de vote pour les élections cantonales des 20 & 27 mars
2011**

Le planning est présenté au Conseil pour déterminer les permanences. Un tableau des permanences est établi :

Tranches horaires	Responsables
8 h – 10 h 30	MORVAN Patrice CHEVEAU Isabelle LE SANT Jean-Paul
10 h 30 – 13 h	COBIGO Françoise CHAPEL Marc JOSSE Sophie
13 h – 15 h 30	MARIVAIN Michel LE CORRONC Jean-Pierre SAINT-JALMES Philippe
15 h 30 – 18 h	KERDAL Anne-Marie MARIVAIN Joël CHAMOT Sarah

BUREAU DE VOTE

Président	MARIVAIN Joël
1 ^{er} assesseur	KERDAL Anne-Marie
2 ^{ème} assesseur	MORVAN Patrice
3 ^{ème} assesseur	LE CORRONC Jean-Pierre
secrétaire	CHEVEAU Isabelle

SCRUTATEURS

COBIGO Françoise
SAINT-JALMES Philippe

Monsieur le Maire informe également le Conseil municipal qu'une formation en ligne est proposée pour les personnes intéressées sur le site www.formation-publique.fr



09 – 2011 : Achat d'une table adaptée au handicap pour l'école : autorisation du Conseil municipal pour le règlement à l'entreprise

Par une délibération n°67 en date du 9 septembre 2010, le Conseil municipal avait approuvé l'achat d'une table et d'une chaise adaptée au handicap afin de les mettre à disposition des écoles pour les élèves handicapés.

Madame Isabelle CHEVEAU présente le projet d'animation cinématographique sur le développement durable ; celui-ci aurait lieu sur la commune de KERFOURN du 1^{er} au 7 avril. Il faudra des volontaires pour s'occuper des aménagements liés à cette manifestation.

En lien avec cela, Monsieur le Maire propose que soit organisé une animation communale pour nettoyer le site de Kervellec et d'y associer les jeunes de la commune.

Etude prospective du Trésor Public

Une copie de ce document est possible. Comme souvent, les prévisions ne correspondent pas à la réalité.

Les éléments les plus importants :

P2 La maîtrise des charges a favorisé l'augmentation de la CAF

P4 Nos recettes progressent lentement

P6 Notre endettement baissera significativement en 2016, 2017

P9 La simulation est proposée hors projets nouveaux ce qui n'est pas réaliste avec un maintien des taux et une évolution annuelle des bases de 2 % (pessimiste)

P12 évolution des impôts locaux en 2014 197 674 €

p 15 évolution de la CAF en 2010 le chiffre serait de 130 000 €

P17 évolution des investissements : pas de projets nouveaux ??

P19 couverture des charges de remboursement : autofinancement correct

P20 couverture des charges incompressibles : couverture suffisante

P22 nombre d'année de caf pour le remboursement de la dette. La norme est de 10 ans maximum. Nous sommes dans la fourchette haute avec 8,9 années fin 2010. Ce taux est trop important d'où notre volonté de ne pas faire appel à l'emprunt en 2010, 2011 et si possible en 2012.

P23/24 la programmation d'une marge de manœuvre

Schéma directeur d'assainissement

L'étude sur le diagnostic de l'assainissement collectif a été présentée lundi 28 janvier. Dans l'attente du schéma directeur, la présentation fait apparaître une bonne qualité du réseau avec des petits travaux sur les infiltrations rue de la Fontaine, des tests de fumigène rue Saint Eloi et rue de L'Argoat pour dégrossir les risques de raccordement d'eau pluviale et la prévision à moyen terme d'augmentation de la capacité de traitement de la station. Une information complète sera effectuée après réception du rapport final. Le rapport nappes hautes et basses est disponible pour les personnes intéressées.

Point INFO ENERGIE

Le Pays de Pontivy lance un espace Info Energie situé 1, rue Henri Dunant à Pontivy (pont Robic). M Martin Belay sera présent toutes les semaines paires à Pontivy et les autres semaines à Loudéac. L'objectif est d'accueillir et d'informer le public sur toutes les interrogations liées à l'énergie. Avec le téléphone 0820 820 466 ou le site www.bretagne-energie.fr, (conseil gratuit, objectif, neutre sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.)

La séance est levée à 23 h 15

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
MARIVAIN Joël		COBIGO Françoise	
KERDAL Anne-Marie		CHAPEL Marc	
CHAMOT Sarah	Excusée	JOSSE Sophie	

<i>LE CORRONC</i> <i>Jean-Pierre</i>		<i>MARIVAIN</i> <i>Michel</i>	<i>Excusé</i>
<i>SAINT-JALMES</i> <i>Philippe</i>		<i>MORVAN</i> <i>Patrice</i>	
<i>LE SANT</i> <i>Jean-Paul</i>		<i>CHEVEAU</i> <i>Isabelle</i>	

Réunion du 3 février 2011